

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-0778 du 12/03/2024

Délégation de signature du 11 mars 2024

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES VÉRIFICATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Direction des Vérifications Nationales et Internationales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-23-1117 du 05/09/2023

L'administrateur de l'État, en charge de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de Finances ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 modifié relatif à la Direction des Vérifications Nationales et Internationales ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2023 portant nomination de M. Philippe-Emmanuel DE BEER, administrateur de l'État, en qualité de Directeur, chargé de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Béatrice BRETOME, administratrice de l'État,
- M^{me} Patricia SELLIERE, administratrice de l'État,
- M^{me} Annelise AURA, inspectrice principale des Finances publiques,
- M^{me} Véronique PORREZ, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Marc INDART, inspecteur des Finances publiques,
- M^{me} Sandrine RECHAL, contrôleur des Finances publiques,

à effet de :

- signer et / ou de valider, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction des vérifications nationales et internationales, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités du comptable assignataire de la direction des vérifications nationales et internationales ;

- recevoir les crédits du programme 0156 et du centre financier 0156-CFIP-DVNI. Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Annelise AURA, inspectrice principale des Finances publiques,
- M^{me} Véronique PORREZ, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Marc INDART, inspecteur des Finances publiques,
- M^{me} Sandrine RECHAL, contrôleur des Finances publiques,

à effet de :

- signer et / ou valider dans le progiciel CHORUS, les actes comptables (notamment tout acte se traduisant par l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement de dépenses, par l'émission et la signature de titres de recettes, ainsi que toute pièce justificative de dépense et de recette) émis, s'agissant des dépenses, dans le périmètre budgétaire des programmes du Ministère de l'économie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Article 3

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Annelise AURA, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Marc INDART, inspecteur des Finances publiques,

à effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière du comptable as-signataire de la Direction des Vérifications Nationales et Internationales.

Article 4

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Annelise AURA, inspectrice principale des Finances publiques,
- M^{me} Véronique PORREZ, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Marc INDART, inspecteur des Finances publiques,
- M^{me} Fatima IBERSIENE, contrôleur des Finances publiques,
- M^{me} Aurélie MACIASZCZYK, contrôleur des Finances publiques,
- M^{me} Sandrine RECHAL, contrôleur des Finances publiques,
- M. Rédoine KHALDI, agent des Finances publiques,
- M. Victor MONZIOLS, agent des Finances publiques,

à effet de :

- signer et / ou valider les ordres de mission et états de frais dans le progiciel DT- Chorus

Article 5

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Annelise AURA, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Marc INDART, inspecteur des Finances publiques,
- M^{me} Sandrine RECHAL, contrôleur des Finances publiques,
- M^{me} Mylène BURDEAU, agente des Finances publiques,
- M. Valentin CARON, agent des Finances publiques,
- M. Rédoine KHALDI, agent des Finances publiques,
- M^{me} Mervé PEKIN, agente des Finances publiques,
- M^{me} Léa SIMONET, agente des Finances publiques,

à effet de :

- saisir et / ou valider les opérations de dépenses et de recettes traitées en mode facturier dans le progiciel Chorus Formulaire « Communication ». La liste des agents ci-dessus bénéficie du rôle « utilisateurs gestionnaires ».

Article 6

Délégation de signature est donnée à :

- M^{me} Béatrice BRETOME, administratrice de l'État,
- M^{me} Patricia SELLIERE, administratrice de l'État,
- M. Romuald PARREAU, inspecteur des Finances publiques

à effet de :

- signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs ou indemnités.

Article 7

La présente décision annule et remplace l'ensemble des précédentes décisions de délégation de signature.

Article 8

La présente décision sera publiée au Bulletin d'informations administratives de la préfecture de Bobigny ainsi qu'au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT
CHARGÉ DE LA DIRECTION DES VÉRIFICATIONS
NATIONALES ET INTERNATIONALES

PHILIPPE-EMMANUEL DE BEER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756